



Mise en place échancier

Par **Titi1972**, le **19/02/2020 à 09:17**

BonjourrrrrJe suis un particulier. rnEn litige avec un professionnel de l'automobile, l'affaire a terminé au tribunal que nous avons remporté.rnrnA ce jour, l'exécution du jugement est entre les mains du cabinet d'huissiers. rnIl est en attente de réponses des impôts notamment pour savoir si ce professionnel est propriétaire ou possède un quelconque patrimoine. rnrnAutre solution de dédommagement qui nous est annoncé, la mise en place d'un échancier. rnrnMa question. Si nous mettons en place un échancier, et que pour une raison X il ne le respecte pas que ce soit sur un ou plusieurs mois. Que se passe t-il ? Quels sont les moyens d'actions des huissiers ? rnrnMerci de vos éclaircissements

Par **morobar**, le **19/02/2020 à 17:59**

Bonjour,rnrn[quote]rnQuels sont les moyens d'actions des huissiers ? rnrn[/quote]rnSaisie et/ou prise d'hypothèque par exemple, de nantissement de fonds de commerce, de demande de liquidation des biens...